



# M A I R I E D E M O N T S O U L T

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION RUE EMILE COMBRES (côté lycée et collège) CHALLENGE OLYMPIQUE DU JEUDI 7 AVRIL 2016 N° 12/2016

### Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L. 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,
- **Vu** le Code de la Route, article R.37-1
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974
- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application,
- **Considérant** que le lycée professionnel Jean Mermoz 21 rue Emile Combres à Montsoul (95560) organise le 5<sup>ème</sup> Challenge Olympique du Val d'Oise sur la Commune le jeudi 7 avril 2016,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation dans cette voie ;

### ARRÊTE :

**Art.1<sup>er</sup> :** le jeudi 7 avril 2016, la circulation sera interdite entre 11h00 et 12h00 du 27 rue Emile Combres jusqu'à l'impasse Emile Combres (côté lycée et collège).

**Art. 2 :** La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux seront à la charge du lycée Jean Mermoz.

**Art. 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Art. 4 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux endroits prévus à cet effet.

**Art. 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Lycée Jean Mermoz – Les professeurs d'E.P.S.

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 3 mars 2016

Le Maire,

Elie MELLUL



Rendu exécutoire le  
Affiché le :  
Vu, le Maire,

Elie MELLUL

